

ASSOCIATION DES COMMANDANTS  
DES POLICES MUNICIPALES VAUDOISES**Assemblée générale d'automne  
à Savatan**

L'ASSOCIATION DES CHEFS DES POLICES MUNICIPALES VAUDOISES S'EST RÉUNIE, À L'INVITATION DE L'ACADÉMIE DE POLICE DE SAVATAN POUR SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE, LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011.

A cette occasion, les chefs de police ont été reçus par M. le Directeur de l'Académie de police, le Lt-col Alain Bergonzoli. Celui-ci à, au travers d'un exposé très intéressant, a résumé précisément les enjeux de demain s'agissant de la formation de base (enseignement des aspirants de police) et le développement de la formation continue en liens étroits avec les corps de police partenaires de l'Académie. L'augmentation sensible des besoins en personnel n'échappe pas à la formation dans la mesure où le centre de police forme plus de 130 aspirants par année. Les commandants des polices communales ont été sensibilisés sur les besoins mais aussi sur les opportunités de développement des compétences qu'offre l'Académie de police.

Cette assemblée était aussi la dernière journée de présidence de M. le Cdt de la police de l'Ouest lausannois, le maj Christian Séchaud qui durant son mandat s'est considérablement investi dans la défense des intérêts des polices municipales. Il poursuit son engagement au sein du comité de l'ACPMV au côté du nouveau président élu, M. le Cdt de la police d'Yverdon-les-Bains, le maj Pascal Pittet. Celui-ci aura à charge de poursuivre le positionnement des polices municipales dans le cadre de la réforme policière en pouvant compter sur un comité élargi, représentant ainsi les 9 représentants des organisations policières, nouvellement appelées, polices communales dès le 1er janvier 2012 ■

P.P.

**NOUVEAU STATUT ET NOUVEAU  
PRÉSIDENT À L'ACPMV**

Effet collatéral de l'adoption de la loi sur l'organisation policière vaudoise, l'organe faîtière des chefs des polices communales doit désigner son représentant au sein de la Direction opérationnelle de la police vaudoise. Suite logique de l'activité qu'il a menée jusqu'à maintenant, l'actuel Président, le Commandant de la Police de l'Ouest lausannois Christian Séchaud, a été désigné par l'Assemblée générale pour assumer cette tâche.

Après cinq ans passés à la présidence de l'ACPMV, un souffle nouveau est nécessaire. Et c'est le Commandant de la Police d'Yverdon-les-Bains Pascal Pittet qui reprend le flambeau. But de cette opération: assurer un contrôle par l'Association sur le travail de son délégué d'une part, partager la responsabilité et le travail entre plusieurs personnes et de façon très claire d'autre part. Plein succès au nouveau Président ■

C.S.

Photos de haut en bas:

Le comité de l'ACPMV

La cap. Muriel Wirthlin, Div. opérationnelle de la police municipale de Lausanne, fait partie des cinq nouveaux membres de l'ACPMV

Le Lt-col Alain Bergonzoli, directeur de l'Académie de police de Savatan, remet un pavé souvenir au président sortant Christian Séchaud

Un auditoire très intéressé par l'exposé du Lt-col Bergonzoli



TEXTES: MAJ. CHRISTIAN SÉCHAUD  
COMMANDANT DE LA POLICE OUEST-LAUSANNOIS

MAJ. PASCAL PITTET  
NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ACPMV

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

## POSTES DE POLICE DES VILLES

# De nouvelles prestations



A gauche, le nouveau président de l'ACPMV, le maj. Pascal Pittet est félicité par son prédécesseur, le maj. Christian Séchaud

Ci-dessous, le nouveau stand de l'ACPMV



L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE VAUDOISE (LOPV) PERMET AUX POLICES COMMUNALES D'OFFRIR DE NOUVELLES PRESTATIONS AUX HABITANTS. LA MAJORITÉ DES PLAINTES POURRONT DÉSORMAIS ÊTRE DÉPOSÉES DANS N'IMPORTE QUEL POSTE DE POLICE DU TERRITOIRE, LES INFRACTIONS GRAVES RESTANT DE LA SEULE COMPÉTENCE DE LA POLICE CANTONALE. CETTE ÉVOLUTION PERMET DE SUPPRIMER LES DOUBLONS QUI EXISTAIENT JUSQU'ALORS. ELLE EST POSSIBLE GRÂCE À L'EFFORT RÉALISÉ AU COURS DES DERNIERS MOIS PAR TOUS LES PARTENAIRES POUR FORMER LES POLICIERS COMMUNAUX À CES NOUVELLES ACTIVITÉS.

Pas moins de onze jours de formation continue sont nécessaires pour permettre la mise à niveau des policiers actuellement actifs dans les corps de police ne bénéficiant que de faibles délégations de compétences. Car dès le 1er janvier 2012, les policiers devront pouvoir procéder à tous les constats d'accidents de circulation, enregistrer toutes les plaintes pour des vols, des voies de faits, des lésions corporelles simples et d'autres encore. Ils pourront aussi établir des constats de cambriolage et traiter des violences domestiques.

Finis le renvoi vers le poste de gendarmerie pour les petits délits, ces événements qui empoisonnent la vie quotidienne et qui sont d'autant plus désagréables lorsque l'on est renvoyé d'un guichet à l'autre. Finis les doublons, mais la qualité va rester, notamment parce que les compétences et prérogatives de la police de Sûreté restent pleines et entières lorsque les infractions sont plus graves. La mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle, de l'intégrité sexuelle ne peuvent être pris en charge que par des enquêteurs, des spécialistes qui reprennent les affaires complexes.

Mais avec ce système, la très grande majorité des plaintes pourra être traitée par des policiers généralistes, un premier effet tangible de cette réorganisation de la police ■